



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 29 novembre 2018
Convocation des conseillers :
le 29 novembre 2018



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Marc Baum, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 6.1 Convention avec le LISER relatif au projet INTERREG
VA Grande Région « MMUST » ; décision**

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research; que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de liquidation du cofinancement accordé par la Ville d'Esch-sur-Alzette au LISER dans le cadre du projet INTERREG VA Grande Région "MMUST";

Considérant que la présente convention prend effet à la signature de cette convention et se termine le 31/12/2021;

Considérant que le LISER s'engage à réaliser le projet de mobilité INTERREG VA Grande Région "MMUST";

Considérant que le coût total du projet s'élève à 2.875.601 euros HTVA; que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à participer à hauteur de 7 500 euros HTVA;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research relative au projet de mobilité MMUST.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24.12.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre 

